REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

---------☆---------

Ministère de la Femme, de la Famille et l'Enfance

---------☆---------

Cellule de suivi opérationnel des programmes de lutte contre la pauvreté
(CSO-PLCP)

FICHE TECHNIQUE SUR LE GROUPE CONSULTATIF

Février 2014

Contexte

Après la mise en œuvre de deux générations de Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de 2003 à 2010, le Sénégal a opté pour une Stratégie Nationale de Développement Economique et Social pour la période 2013-2017 (SNDES), qui constitue le cadre consensuel de coordination des interventions publiques. Adoptée en novembre 2012 par le Gouvernement et l'ensemble de ses partenaires au développement, cette stratégie repose sur la vision d'un Plan stratégique Sénégal Emergent (PSE) visant l'émergence économique à l'horizon 2035. Le Plan d'Actions Prioritaires, articulé sur la période 2014-2018, constitue le document de référence des interventions de l'Etat, des partenaires techniques et financiers, du partenariat public-privé et de la participation citoyenne, à moyen terme.
L'ambition de l'Etat du Sénégal est de favoriser une croissance économique à fort impact sur le développement humain. Pour ce faire, il s'agira de consolider les acquis, notamment en matière de gouvernance démocratique, et de recentrer les priorités dans la perspective de garantir durablement la stabilité économique, politique et sociale. La réalisation de cette ambition repose sur la mise en œuvre d'un important programme d'investissements dans les secteurs porteurs, à même d'impulser une dynamique de croissance forte et soutenue.
Ainsi, cette impulsion politique d'un décollage économique nécessite un engagement de tous les acteurs ainsi qu'une importante mobilisation de ressources financières publiques et privées, internes et externes, auprès des partenaires publics et privés.
A cet effet, le Sénégal organise, avec l'appui technique de la Banque Mondiale et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), un Groupe Consultatif (une table ronde des bailleurs de fonds) qui se tiendra les 24 et 25 février 2014, au siège de la Banque Mondiale, sis au 66 Avenue Iéna, à Paris.

Objectifs du Groupe Consultatif

L'objectif majeur du Groupe Consultatif est de mobiliser l'ensemble des acteurs autour du financement des priorités consensuelles et des projets structurants capables d'accroître la productivité des facteurs de production. Plus spécifiquement, la rencontre vise à :

1. offrir au Sénégal une plateforme internationale pour décliner sa vision d'émergence à l'horizon 2035 et sa stratégie de politique économique à moyen terme ;
2. renforcer les liens avec les bailleurs de fonds et nouer des partenariats avec des investisseurs potentiels tels que le secteur privé, les fonds souverains et les pays émergents ;
3. couvrir le besoin additionnel de financement nécessaire à la mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires défini pour la période 2014-2018;
4. renforcer la coordination, l'harmonisation et les partenariats entre l'Etat du Sénégal, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les investisseurs privés, en vue de sceller des engagements solides mutuellement avantageux pour les parties prenantes ;
5. bâtir un consensus sur le cadre stratégique de suivi des engagements financiers, intégré au mécanisme de la politique économique.

Les politiques sectorielles

Les politiques sectorielles ci-dessous feront l'objet d'une présentation au cours de cette rencontre.

Agriculture

La pauvreté rurale, la sécurité alimentaire et l'agriculture durable constituent des défis pressants au Sénégal. Les trois problèmes sont complexes et interconnectés. La contribution annuelle au PIB de 8% alors qu'elle devrait s'élever à près de 15% pour permettre un retour à une croissance moyenne de 6 à 6,5% par an. Ainsi, le Sénégal a pris l'option d'assurer, avant 2017, la souveraineté alimentaire, d'augmenter les revenus et contribuer davantage à la croissance économique et sociale.

Emploi

La situation de l'emploi reste préoccupante eu égard à diverses contraintes :

- faible niveau de productivité ;
- faible niveau de qualification professionnelle;
- faible adéquation entre la formation et la demande d'emploi;
- difficultés de financement des programmes d'emploi;
- faible promotion des mesures incitatives de création d'entreprise pour les jeunes et les femmes.

Le taux de chômage est de 10,2%. Il est de 7, 7% chez les hommes et de 13,3% au niveau des femmes et de 12,7% chez les jeunes.

Pour la mise en œuvre de la politique de l'emploi, les axes stratégiques suivants sont définis :

- Promotion de l'emploi dans les politiques économiques et de Réformes structurelles en faveur de l'emploi ;
- Appui à la promotion de l'emploi dans les secteurs économiques traditionnels ;
- Développement de programmes publics spécifiques de création d'emplois ;
- Amélioration et Développement des Relations entre la Formation et l'Emploi dans les secteurs économiques ;
- Renforcement des capacités du Ministère de l'Emploi et des autres acteurs et Amélioration du Système de gestion des marchés du travail.

Energie

Le Sénégal a connu une crise énergétique profonde et persistante, avec des conséquences certaines sur les performances de son économie.
Dans sa vision, l'Etat cible une parfaite disponibilité des produits, les meilleurs prix et un accès universel aux services modernes, dans le respect des principes d'acceptabilité sociale et environnementale. Pour se faire des objectifs stratégiques sont définis, il s'agit entre autres de :

- garantir la sécurité énergétique et l'accès à l'énergie pour tous afin d'impulser une croissance économique et un développement équitable ;
- développer, comme base de sortie de crise, une politique de mix énergétique ;
- améliorer la compétitivité du secteur afin de rendre l'énergie accessible aux meilleurs prix.

Infrastructures

Le développement des infrastructures et services de transport reste une exigence pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Les infrastructures et services de transport constituent un des sous-secteurs d'appui à la création de richesses pour une réduction de la pauvreté au Sénégal. Pour atteindre ces objectifs, trois axes stratégiques sont définis :

- poursuivre le désenclavement interne et externe du pays, en harmonie avec la politique nationale d'aménagement du territoire ;
- améliorer la performance des services de transport de nature à contribuer de façon déterminante, à la compétitivité de l'économie nationale ;
- rechercher une viabilité plus grande du sous-secteur pour l'avènement d'une mobilité durable des biens et des personnes les plus démunies.

Pour mettre en pratique ces axes stratégiques, trois lignes d'actions sont prévues :

- Le maillage du réseau routier, orienté vers l'émergence de pôles de développement économique, le désenclavement des zones rurales et l'amélioration des performances de services de transport pour une mobilité durable des biens et des personnes.
- La redynamisation de l'activité ferroviaire à l'intérieur du Sénégal et sur l'axe Dakar-Bamako, ainsi que le maillage du sud en réseau ferroviaire.
- La démocratisation des services de transport aérien offerts, en modernisant les aérodromes régionaux et l'Aéroport Léopold Sédar Senghor, en finalisant le projet de construction de l'aéroport Blaise Diagne ;

Eau et assainissement

Pour un meilleur équilibre dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, entre le milieu rural et le milieu urbain, les objectifs stratégiques suivants sont définis :

- améliorer l'accès à l'eau potable des populations en milieux urbain et rural ;
- développer l'assainissement en milieux urbain et rural ;
- promouvoir la gestion intégrée et durable des ressources en eau ;
- promouvoir la bonne gouvernance dans le sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement.

Education et formation

A travers l'éducation et la formation, il s'agira d'offrir des possibilités équitables à tous les enfants, en prenant en compte les disparités sociales, régionales, de genre, et dans la répartition des infrastructures et des personnels d'encadrement. Ainsi quelques objectifs stratégiques sont définies, il s'agit de :

- mettre en place un cycle fondamental d'éducation de base de 10 ans ;
- améliorer la qualité des enseignements et apprentissages ;

- éradiquer l'analphabétisme et promouvoir les langues nationales ;
- intégrer l'apprentissage dans le système de la formation professionnelle et technique ;
- promouvoir la formation professionnelle orientée vers le marché de l'emploi ;
- développer une offre d'enseignement supérieur diversifié et de qualité ;
- renforcer l'utilisation des TIC dans les enseignements ;
- valoriser les résultats de la recherche et favoriser l'accès à la technologie ;
- développer une gouvernance efficace, efficiente et inclusive du système éducatif.

Santé et protection sociale

La protection sociale demeure au centre des politiques publiques du Sénégal en matière de lutte contre la pauvreté. L'amélioration des conditions socio-économiques des groupes vulnérables demeure un des enjeux majeurs de la protection sociale. Pour assurer le bien être des groupes vulnérables, des actions et mesures sont définies, il s'agit de :

- contribuer à la réduction de la pauvreté par la mise en place d'un programme national de filets sociaux de sécurité multisectoriels ;
- mettre en place un registre unique des ménages vulnérables pour le ciblage des filets sociaux et programmes visant ces populations;
- renforcer, entre autres, les capacités éducatives, productives et techniques des ménages vulnérables.
- contribuer à l'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes à travers la création d'opportunités d'emplois et l'amélioration de leurs conditions de vie ;
- lutter contre la féminisation de la pauvreté et réduire l'impact des chocs sur les groupes les plus vulnérables ;
- assurer le renforcement et l'extension de la sécurité sociale dans le secteur formel et promouvoir son extension aux travailleurs de l'économie informelle et aux ruraux ;
- renforcer et rationnaliser les politiques de gratuités existantes, mettre en place les cadres réglementaires et améliorer leur gouvernance ;
- promouvoir l'inclusion et l'insertion socio-économique des personnes handicapées à travers la mise en œuvre de programmes multisectoriels à base communautaire ;
- coordonner les interventions des différents acteurs du secteur de la protection sociale pour une meilleure efficience et un impact plus marqué.

Pour assurer la protection sociale des groupes vulnérables de manière durable, le Gouvernement a mis en œuvre deux programmes phares que sont : le Programme National de Bourses de Sécurité Familiale et le programme de Couverture Maladie Universelle (CMU)

Environnement et changement climatique

La vision de la **Politique Nationale des Changements Climatiques au Sénégal (PNCCS)** est fondée sur le socle du développement socioéconomique durable qui intègre les défis des changements climatiques dans les secteurs clés de l'économie du pays et de gestion des ressources naturelles dans les politiques publiques du pays, en vue d'augmenter les résiliences et de veiller aux activités de subsistance des populations.

La mise en œuvre de la Politique nationale de Développement Durable (PNDD) permettra :

- une prise en compte des questions climatiques dans les orientations et sectorielles futures adoptées pour le développement du pays ;
- une amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés ;
- une prise en considération des profits d'un développement économe en carbone (NAMA, MDP, Fonds vert climat...).

Egalement, pour la mise en œuvre de la **Stratégie Nationale des Changements Climatiques au Sénégal (PNCCS)** des actions et mesures sont définies, il s'agit entre autres de :

- la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres, (ii) la lutte contre l'érosion côtière ;
- la restauration et valorisation de milieux physiques dégradés ;
- le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions d'adaptation ;
- l'appui au développement des projets éligibles au financement carbone ;
- la promotion d'éco-village